

Remplace SIA 118/263:2004

Allgemeine Bedingungen für Stahlbau

Condizioni generali per le costruzioni di acciaio

## Conditions générales pour la construction en acier

118/263

Numéro de référence  
SN 507263:2018 fr

Valable dès le: 2018-04-01

Éditeur  
Société suisse des ingénieurs  
et des architectes  
Case postale, CH-8027 Zurich

Même si dans la présente publication les personnes et les fonctions sont indiquées au masculin, elles concernent également le féminin.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sous [www.sia.ch/correctif](http://www.sia.ch/correctif).

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

---

2018-05 1<sup>er</sup> tirage

# TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	4
<b>0</b> <b>Domaine d'application</b> .....	5
0.1  Délimitation .....	5
0.2  Intégration aux documents du contrat .....	5
0.3  Références normatives .....	5
0.4  Terminologie .....	6
<b>1</b> <b>Contrat d'entreprise</b> .....	7
1.1  Appel d'offres .....	7
1.2  Offre de l'entrepreneur .....	8
1.3  Obligations des parties contractantes ..	8
<b>2</b> <b>Règles de rémunération</b> .....	10
2.1  Généralités .....	10
2.2  Prestations comprises .....	10
2.3  Prestations non comprises .....	11
<b>3</b> <b>Modification de commande</b> .....	12
<b>4</b> <b>Exécution des travaux</b> .....	12
<b>5</b> <b>Métrés, modalités de paiement</b> .....	13
5.1  Généralités .....	13
5.2  Dispositions de métré .....	13
5.3  Modalités de paiement .....	13
<b>6</b> <b>Réception de l'ouvrage et responsabilité pour les défauts</b> .....	14
<b>7</b> <b>Extinction prématurée du contrat</b> ....	14
<b>Annexe</b>	
<b>A</b> (informative) <b>Répertoire des termes</b> ..	15

# AVANT-PROPOS

## **But et contenu de la norme**

La présente norme fait partie des Conditions générales pour la construction (CGC). Elle complète la norme SIA 118 *Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction*. Elle précise les dispositions concernant la conclusion, l'objet et l'exécution des contrats.

Les CGC règlent les droits et les obligations du maître d'ouvrage et de l'entrepreneur dans le but de garantir que l'ouvrage soit exécuté conformément aux spécifications figurant dans les normes techniques ou exigées par le maître d'ouvrage.

## **Principe des conditions générales pour la construction**

La norme SIA 118 définit les règles générales s'appliquant pour la plupart à toutes les catégories de travaux.

Les CGC concordent avec la norme SIA 118. Elles définissent les règles complémentaires et/ou divergentes spécifiques aux différentes catégories de travaux.

---

Organisations représentées dans la commission SIA 263 et dans le groupe de travail SIA 118/263

CFF	Chemins de fer fédéraux suisses
EPFL	École Polytechnique Fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
HES CH	Haute École Spécialisée
SIA GS	Bureau SIA
SZS	Centre suisse de la construction métallique

---

### Commission SIA 263, Construction en acier

Président	Diego Somaini, dr, MSc ing. civ. EPF/SIA, Aarwangen	Bureau d'études
Membres	Roland Bärtschi, dr, ing. dipl. EPF/SIA, Ehrendingen Alexandre Fauchère, ing. dipl. EPF/SIA, Zurich Antonio Ferrarese, ing. civ. dipl. EPF/SIA, Zurich André Flückiger, ing. dipl. EPF/SIA, Yverdon-les-Bains Mario Fontana, prof. dr, ing. dipl. EPF/SIA, Zurich Christoph Haas, ing. civ. dipl. EPF/SIA, Jona Vincent Haesler, dr, ing. dipl. EPF/SIA, Morrens Daniel Holenweg, ing. dipl. ETS/SIA, Lucerne Markus Knobloch, prof. dr, ing. dipl. TU/SIA, Adlikon b. Regensdorf Kerstin Lang, dr, MEng Imperial College London, Zurich Alain Nussbaumer, prof. dr, ing. dipl. EPF/SIA, Lausanne Jean-Jacques Reber, ing. dipl. EPF/SIA, Lausanne Ann Schumacher, dr, MSc ing. civ. University of Alberta/SIA, Greifensee Michel Thomann, dr, ing. dipl. EPF/SIA, La Chaux-de-Fonds	SZS Bureau d'études Maîtrise d'ouvrage HES CH/SZS ETHZ Bureau d'études Bureau d'études Entreprise Université Maîtrise d'ouvrage EPFL CFF Bureau d'études Bureau d'études

---

### Groupe du travail SIA 118/263

Présidence	Daniel Holenweg, ing. civ. dipl. ETS/SIA, Lucerne	Entreprise
Membres	Max Schneider, ing. dipl. EPF, Jona Sandro Spadini, ing. dipl. EPF/SIA, Zurich Dieter Stucki, ing. civ. dipl. EPF/SIA, Aigle Stefan Walt, ing. civ. dipl. EPF/SIA, Aigle	Entreprise Bureau d'études Bureau d'études Entreprise

---

Responsable Patrick Suter, ing. civ. HES, Zurich  
SIA GS

## Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 118/263 le 14 novembre 2017.

Elle est valable dès le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Elle remplace la norme SIA 118/263 *Conditions générales pour la construction en acier*, édition 2004.

---

Copyright © 2018 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.